



Plan National de Formation Continue des avancées à concrétiser par des inscriptions

Des avancées

Trois réunions de groupes de travail pour aboutir à un maintien

- des formations en présentiel,
- des formations spécifiques au champ JEP et sport,
- des formations nationales pour les personnels administratifs.

Pour les personnels administratifs il s'agit de formation sur des applications métier, pour l'essentiel relatives aux équipements et aux ACM.

Pour le sport, l'école des cadres s'installe dans le paysage de la formation continue. L'école des cadres est un OVNI dans ce paysage, mais pour EPA, il s'agit d'un point d'appui possible pour créer une école des cadres dédiées aux personnels JS. La DGRH a admis l'intérêt de ne pas limiter les stages aux seuls aspects de sécurité des pratiquants et de gestion des dispositifs. C'est un bon point.

Pour le secteur JEP, les formations servent l'ambition de reconstituer des réseaux de spécialités, via notamment les labos des pratiques.

Mais ces avancées sont contrariées par l'inscription de temps plus administratifs que formateurs sur le SNU, le contrat d'engagement républicain et une écriture ambiguë de la mission de contrôle, qui maintient la porte ouverte à des confusions de missions statutaires. Des expressions de la CFDT ouvrent la formation à la vie associative à tous les PTP, au nom de la transversalité des missions là où il conviendrait de renforcer l'expertise et l'exercice de la spécialité sciences économiques et juridique, pratiques associatives et coopératives.

Pour l'ensemble du secteur JS, les demandes remontées concernant la formation professionnelle (diplômes et vae) semblent aussi avoir été entendues. Après des années de carence, on peut espérer que les pôles formation des DRAJES vont enfin retrouver des espaces de ressources nationaux.

... dont il faut s'emparer ...

Ce premier PNF élaboré au sein du MENJS est établi pour la seule année scolaire 2022/2023.

Autant dire que cette année sera probatoire. Le PNF ne pourra se maintenir...

qu'à la condition que chacun.e s'y inscrive et qu'en amont des équipes de formation se constituent, et qu'elles soient soutenues par l'administration. Car les difficultés sont nombreuses pour celles et ceux qui proposent des formations.

Prenez contact, ne restez pas isolés, utilisez et faites respecter vos droits.

... dans un maquis administratif !

Les modalités d'inscription, de remboursement sont un casse tête pour tous : administration comme agent.e.s.

Côté Education Nationale le PNF s'adresse en priorité aux formateurs de formateurs. Lesquels construisent des formations académiques pilotées par de toutes nouvelles « écoles académiques ». Ces dernières ont pour mission de recueillir les besoins, de concevoir et de mettre en œuvre des formations au niveau académique. Cette organisation est contestée par les syndicats de l'Education Nationale car son articulation avec les instances de dialogue social locales ne sont pas explicitement établies.

Nous avons fait valoir que ce schéma d'écoles académiques ne pouvait convenir aux personnels JS, lesquels sont trop peu nombreux par thématique au niveau académique, et que le seul niveau efficient était national. Ce point est acquis. Mais les enquêtes de besoin, la gestion des inscriptions et des remboursements de frais demeurent au niveau académique. Les collègues pionniers du circuit témoignent tous des difficultés rencontrées et des délais de remboursement. Faire l'avance des frais est un moyen de décourager les inscriptions.

Nos interpellations ont conduit l'administration à élaborer un vademécum à l'attention des académies et des agents des DRAJES. Les grandes lignes nous ont été présentées, mais nous n'avons, pas encore, été destinataires d'une version finale rédigée.

Concernant la communication du PNF, il nous a été annoncé qu'il serait diffusé trimestriellement. Nous avons unanimement contesté ce calendrier, compte tenu des plans de charge des collègues élaborés pour l'année. Il nous a été promis une publication annuelle avec les dates. Nous avons aussi fait remarquer que les services académiques ne diffusaient pas systématiquement le PNF aux services JES.

Enfin, nous avons pointé la nécessité de (re) mettre en place des formations de préparation aux concours. La DJEPVA et la DS se sont montrées favorable et devraient réunir les organisations syndicales sur ce thème.

Le PNF doit être soumis à l'approbation d'un prochain CTM JS dont la date est suspendue à la nomination du nouveau gouvernement.

Marie-Christine Bastien
Xavier Lefeuvre
Alexia Morvan